

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



POUVOIR JUDICIAIRE
CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE

Le Secrétaire Permanent

Porte-Parole

COMMUNIQUE DE PRESSE N°10 /PM/2024

Le Secrétaire permanent, Porte-parole du Conseil supérieur de la magistrature, informe l'opinion qu'à l'annonce du naufrage du bateau MV Merdi le jeudi 3 octobre 2024 sur le Lac Kivu, les 2 Procureurs généraux près les Cours d'appel du Sud Kivu et du Nord-Kivu ont instamment ouvert des dossiers judiciaires pour faire la lumière sur ce drame, en raison de leur compétence territoriale car le bateau est parti de Minova dans le Sud Kivu où l'embarquement a eu lieu, pour le port de Kitutu à Goma dans le Nord Kivu, où il a chaviré.

Ainsi, le Procureur Général près la Cour de cassation a instruit les 2 procureurs généraux à communiquer régulièrement à travers les commissions rogatoires, pour assurer un échange d'informations et éviter des contradictions dans les investigations en cours.

Le Secrétaire permanent, Porte-parole du Conseil supérieur de la magistrature invite les autorités ainsi que les personnes de bonne volonté à poursuivre la collaboration aux enquêtes pour qu'en définitive soit organisé un procès s'il échet, selon les responsabilités qui découleront des conclusions.

Fait à Kinshasa, le 07 OCT 2024



Le Secrétaire Permanent du Conseil
Supérieur de la Magistrature,

Télesphore NDUBA KILIMA

Conseiller à la Cour de Cassation

Immeuble Likasi, Place Royal, croisement des avenues Kalume et Lubefu à Kinshasa/ Gombe

E-mail : csmsecretariatpermanent@gmail.com

Site web : www.csm-rdc.cd